

# Lénine et le commerce extérieur russe

L. Krassine

*Source: «Bulletin communiste», 5e année, n°7, vendredi 15 février 1924, pp. 191-193. Notes MIA.*

Pour notre malheur à tous, Lénine a été forcé par sa maladie de renoncer à la direction effective de l'État au moment où notre commerce extérieur ne faisait encore que s'organiser. Il présidait encore, il est vrai, le Conseil des Commissaires du Peuple lorsque notre importation a commencé à prendre des proportions importantes, mais notre exportation – dont dépend également notre importation – ne s'est développée que lorsqu'il n'avait déjà plus la possibilité de suivre attentivement le fonctionnement de la machine étatique.

Au début, Lénine était quelque peu sceptique sur notre commerce extérieur, ou plutôt sur notre capacité pratique de le mener à bien. Lorsque je lui exposai mes plans, déclarant que nos navires, par dizaines et par centaines, transporteraient nos matières premières à l'étranger, que le développement de nos exportations nous assurerait un afflux régulier de devises étrangères et que, dans quatre ou cinq ans, nous aurions une balance commerciale active, Ilitch, selon sa coutume, fermait légèrement un œil, me regardait de côté, faisait de la main un geste d'incrédulité et, de sa voix rapide, quelque peu grasseyant, disait de temps à autre :

— Ah ! nous ne sommes pas des commerçants à la hauteur...

Ce scepticisme provenait de cette méfiance railleuse que Lénine avait coutume de manifester lorsqu'un bolchevique se mettait à exposer avec enthousiasme les résultats pratiques qu'il avait obtenus, mais aussi d'une appréciation exacte de la situation extérieure objective. Lénine nourrissait une méfiance profonde pour le monde capitaliste et s'attendait à chaque instant à le voir nous mettre des bâtons dans les roues et nous jouer des tours pendables. Quoique le blocus de la Russie eût été officiellement levé en janvier 1920 par décision du Conseil Suprême [*Allié*], il se poursuivait encore en réalité et les appréhensions sur la possibilité du commerce extérieur étaient plus que justifiées.

Lénine allait si loin dans son scepticisme qu'un moment même, il doutait que nous pussions acheter des marchandises à l'étranger avec notre or. Un jour, d'un ton moitié plaisant, moitié sérieux, il me dit :

— Pourrons-nous seulement dépenser notre or à l'achat de marchandises utiles et nécessaires ? Ouvrez l'œil, ne laissez pas passer le moment favorable.

Je le rassurai en lui déclarant qu'il n'y aurait jamais de danger de laisser passer l'occasion de dépenser notre or et qu'il nous faudrait, au contraire, prendre des mesures draconiennes pour l'empêcher de s'écouler trop vite. Il est indubitable que ce scepticisme de Lénine se refléta dans quelques décisions du Conseil des Commissaires du Peuple. Ainsi, en mars 1920, lorsque je partis pour l'étranger afin d'entamer des négociations commerciales avec l'Angleterre, le Conseil des Commissaires du Peuple assigna au Commissariat des Voies de Communication 300 millions de roubles-or pour l'achat de locomotives et de matériel roulant divers. L'importance des fonds ainsi assignés permit dans la suite l'ouverture d'un crédit en or grâce auquel le nombre des locomotives commandées en Suède fut porté de 100 à plus de 1.000.

Le blocus de l'or auquel nous nous heurtâmes dans nos premières transactions à l'étranger, et qui consistait en ce que les gouvernements bourgeois s'étaient concertés pour qu'aucune firme ou banque ne consentit à accepter notre or en paiement de nos commandes, est la meilleure preuve de la justesse des appréhensions de Lénine au sujet du commerce extérieur. Il fit perdre à notre République environ 45 millions de roubles et ne fut levé qu'en mars 1921 au moment de la signature de l'accord commercial avec l'Angleterre.

Au début de nos relations avec l'étranger, la tâche du commerce extérieur consistait en premier lieu à fournir à nos transports et aux principales branches de notre industrie minière les matériaux les plus nécessaires, des pièces de rechange et des instruments : appareils télégraphiques pour les gares endommagées ou détruites par la guerre civile, pompes, conduites électriques, clous, haches, scies, limes, acier pour instruments, courroies, etc.

Notre directive fondamentale, à l'élaboration de laquelle avait participé Lénine, était d'acheter presque uniquement des instruments et moyens de production et de réduire au minimum l'achat des objets de consommation. La sécheresse de 1921 et la famine qui en résulta dans la région de la Volga et dans plusieurs autres parties de la Russie nous forcèrent à modifier radicalement cette directive. Lorsque, en été 1921 j'arrivai de Londres à Moscou et que je me présentai à Lénine dans son cabinet, je le trouvai fortement alarmé ; il ne cessait de considérer le ciel embrasé attendant le nuage bienfaisant qui allait apporter la pluie et, à maintes reprises, me demanda :

— Pourrons-nous acheter du blé à l'étranger ? L'Entente <sup>[1]</sup> laissera-t-elle passer les céréales pour la Russie ?

Tout notre plan d'importation s'écroulait et à mon retour en Angleterre, il me fallut organiser sur une vaste échelle l'achat de blé et de semences aux frais évidemment de notre encaisse métallique, car, à cette époque, nous n'avions encore presque pas d'exportation. Lénine suivait attentivement le départ de chaque bateau pour l'étranger et nous bombardait littéralement de télégrammes et de notes, nous adjurant de mettre tout en œuvre pour venir le plus vite possible en aide aux régions affamées.

Ce n'est pas le lieu ici d'exposer le développement de notre commerce extérieur. Nos exportations ne devinrent possibles qu'après la conclusion de l'accord commercial avec l'Angleterre, accord suivi de quelques procès qui nous garantirent jusqu'à un certain point l'inviolabilité de nos marchandises et de notre argent. C'est à partir de ce moment seulement que nous pûmes procéder à l'exportation du bois, du lin, du chanvre, des fourrures et du naphte [*pétrole*] russes. Et c'est alors que se posa dans toute son ampleur la question du monopole du commerce extérieur.

Jusqu'alors, ce monopole avait semblé quelque chose d'évident, car il découlait de l'essence même du communisme de guerre. L'adoption de la nouvelle politique économique <sup>[2]</sup>, certes, avait déjà par elle-même posé la question du monopole, mais tant que nous n'avions pas d'exportation, les intérêts des importateurs étrangers seuls étaient en jeu. Tant que le capitalisme étranger gardait à notre égard une attitude hostile et que le Commissariat du Commerce Extérieur défendait ses positions contre les prétentions des marchands étrangers réclamant la liberté d'importation en Russie, ce dernier trouvait facilement un appui dans le Parti et les organes soviétistes.

---

[1] Bloc de puissances impérialistes (Angleterre, France et Russie) qui s'est définitivement formé en 1907 à la suite de « l'Entente cordiale » entre la France et l'Angleterre de 1904. Ce bloc s'était constitué en opposition aux puissances impérialistes de la Triple Alliance (Allemagne, Autriche-Hongrie et Italie). Pendant la Première guerre mondiale (1914-1918), l'Italie quitta la Triple Alliance pour se déclarer neutre d'abord, et pour rejoindre ensuite le camp de l'Entente, ainsi que le Japon et les États-Unis. L'Entente fut la principale instigatrice de l'intervention militaire contre la Révolution russe.

[2] La Nouvelle politique économique (NEP, *Novaïa èkonomitcheskaja politika*) fut adoptée par le Xe Congrès du Parti communiste en mars 1921 afin de remplacer les mesures économiques du « communisme de guerre ». Avec l'adoption de la NEP, conçue par Lénine comme une « retraite forcée », les relations marchandes sont devenues la forme principale des rapports entre l'industrie nationalisée et l'économie paysanne. La NEP offrait également des concessions aux capitaux étrangers afin de relancer la production agricole et industrielle dévastées par la guerre.

La situation changea radicalement dès que nous eûmes la possibilité d'écouler nos matières premières à l'étranger. Toutes les organisations, économiques et autres se découvrirent alors des réserves de lin, fourrures, soies de porc, propres à être exportées. Avec la renaissance du commerce privé, la Nep commence à exercer une pression formidable sur le *Vniéchtorg* <sup>[3]</sup>, afin de faire brèche dans le monopole du commerce extérieur. L'engouement général pour le développement du commerce se traduisit par un certain mercantilisme, dont la devise était de développer au maximum et par tous les moyens le commerce non seulement à l'intérieur du pays, mais aussi au-dehors.

La Nep et nombre d'organes étatiques et économiques trouvèrent une justification théorique à leurs intérêts pratiques. En même temps, tous les milieux bourgeois de l'étranger, depuis les gouvernements et les banques jusqu'aux commissionnaires et revendeurs privés, s'élevaient contre le monopole du commerce extérieur qui, à leurs yeux, est une monstruosité, une institution aussi odieuse que la *Tchéka* ou le *Gué-Pé-Ou* <sup>[4]</sup>.

La question du monopole du commerce extérieur fut également soulevée dans la presse soviétiste qui consacra un grand nombre d'articles libre-échangistes pour réclamer sinon la suppression, du moins l'adoucissement de ce monopole. La question fut examinée également dans les milieux du Parti et tout ce mouvement aboutit, vers la fin de 1922, à des résolutions par lesquelles nombre d'organes influents préconisaient un affaiblissement considérable du monopole du commerce extérieur. Tout en admettant la conservation de ce monopole, on demandait la liberté d'importation et d'exportation pour certaines marchandises et l'ouverture de certaines frontières, ce qui, en fin de compte, aurait amené infailliblement l'effondrement de tout notre système du commerce extérieur.

La situation était extrêmement dangereuse, presque désespérée, et à qui s'adresser, dans ce cas, sinon à Lénine lui-même ? Lénine, on le sait, avait, depuis le début d'octobre 1922, repris ses fonctions de président du Conseil des Commissaires du peuple, mais il était presque continuellement malade. Lorsque j'arrivai chez lui, j'appris qu'il avait une fluxion et gardait la chambre. Néanmoins, le lendemain, avec ce soin qu'il apportait dans toutes les affaires, même les plus petites, Lénine me téléphona lui-même et me donna rendez-vous. Lorsque je lui eus exposé en détail toute la situation, il en reconnut la gravité et déclara : « *Il faut agir* ». Je compris que le monopole du commerce extérieur était sauvé. Lénine étudia toutes les matières concernant la question, demanda aux communistes partisans du nouveau régime du commerce extérieur d'écrire des thèses, justifiant leur point de vue, me chargea de mon côté d'exposer mon opinion par écrit et me promit de soutenir, par une lettre spéciale, la position du *Vniéchtorg*.

Dans cette lettre, Lénine, comme de coutume, prend le taureau par les cornes ; « *Il s'agit de savoir si notre Vniéchtorg va travailler au profit des nepman ou au profit de l'État prolétarien. C'est là une question d'une importance extrême qui peut et doit susciter des débats animés au congrès de notre parti* ». Quant à l'incapacité de travail du *Vniéchtorg*, Lénine le considère comme une question secondaire, « *car cette incapacité est commune à tous nos Commissariats, elle dépend de la structure sociale générale et exige de longues années de travail opiniâtre pour le développement de l'instruction et le relèvement du niveau intellectuel* ».

Défendant le monopole du commerce extérieur, le *Vniéchtorg* combattait la participation du capital privé aux transactions commerciales et en particulier à l'achat de matières premières pour l'exportation, affirmant que si on laissait les coudées franches au capital privé, on donnerait par là même toute liberté aux exploités les plus malfaisants, aux spéculateurs, aux revendeurs, aux agents du capital étranger, qui nous écraseraient avec leurs dollars, leurs livres esterlins [*sterling*], leurs couronnes. Les partisans du commerce libre ripostaient en signalant que nous admettions le capital étranger sous forme de concessions et que, par suite, il n'y avait pas de raison de ne pas admettre les revendeurs-exportateurs. Lénine réfute cet argument : « *On ne saurait tirer une telle conclusion des*

[3] Commissariat du Commerce Extérieur. [Note B.C.]

[4] Direction politique d'État ; police. [Note B.C.]

*concessions dont non seulement nous prévoyons le champ d'action, mais dont nous limitons le commerce des objets spéciaux fixés par une autorisation spéciale. En outre, et c'est là le point principal, nous tenons en mains le commerce des objets donnés en concession. »*

Lénine appréciait l'importance de notre douane et de notre garde-frontière, mais reconnaissait l'efficacité prépondérante du monopole du commerce extérieur. Aux partisans du commerce libre, qui qualifiaient ce monopole de système « *prohibitionniste* », il répondait : « *Cette expression est une de celles que Marx rangeait parmi celles du « libre-échangeisme » vulgaire ; en réalité, elle n'est qu'un argument de libre-échangiste vulgaire. »*

Un des adversaires du monopole ayant proposé de le remplacer par un renforcement de la protection douanière, Lénine déclara : « *C'est là sa faute la plus grave, faute purement théorique, car aucune politique douanière ne peut être efficace à l'époque de l'impérialisme où il existe une différence formidable entre les pays pauvres et les pays incroyablement riches. Il (l'adversaire) propose la protection douanière et ne voit pas que, dans les conditions actuelles, tout grand pays industriel peut réduire à néant cette protection. Pour cela, il lui suffit d'instituer une prime à l'exportation en Russie des marchandises qui y sont imposées d'un droit de douane. Il ne lui sera pas difficile de trouver de l'argent pour cela, et cette mesure ne servira qu'à tuer notre industrie. »*

Avec sa perspicacité et sa profondeur habituelles, Lénine montre ici qu'aucune barrière douanière, aucun droit de douane ne pourront défendre notre industrie contre la concurrence étrangère et que, seul le monopole du commerce extérieur nous permettra de la restaurer malgré cette concurrence. Souvenons-nous de cette parole de notre maître, souvenons-nous que ce n'est que par la conservation au monopole du commerce extérieur qu'il sera possible de protéger notre industrie renaissante.

*« C'est pourquoi – continue Lénine – tous les raisonnements de ce genre sur la politique douanière tendent en pratique à désarmer complètement l'industrie russe et à nous mener plus ou moins ouvertement au système du commerce libre. Nous devons les combattre de toutes nos forces, en appeler au congrès du Parti lui-même, car, à l'époque actuelle, sous le régime de l'impérialisme, il ne saurait être question d'une politique douanière sérieuse autre que le monopole du commerce extérieur (...) Dans la pratique, le partisan du commerce libre prend la défense du spéculateur, du petit bourgeois et des paysans aisés contre l'ouvrier, auquel il est absolument impossible de restaurer l'industrie sans la protéger par le monopole du commerce extérieur. Tout autre protectionnisme, dans la situation actuelle, n'est qu'un protectionnisme fictif, ne donnant absolument rien au prolétariat. C'est pourquoi la lutte pour le monopole a une importance fondamentale pour le prolétariat et son industrie (...) Ajoutons que l'ouverture partielle des frontières représente un danger considérable pour notre change et risque de nous amener à la situation de l'Allemagne ; en outre, elle permettra aux petits-bourgeois et aux agents de toute sorte de l'émigration russe, de pénétrer en Russie, sans que nous puissions le moins du monde les contrôler. »*

À ceux qui accusent les partisans du monopole du commerce extérieur de ne pas comprendre toute l'importance du renforcement de la circulation des marchandises sur le marché intérieur, Lénine fait remarquer que la création de sociétés mixtes est un remède à la situation. « *Ces sociétés, dit-il, ont précisément pour but de renforcer la circulation des marchandises, tout en maintenant intacte la protection de notre industrie. Le système des sociétés mixtes est le seul qui soit susceptible d'améliorer véritablement l'appareil défectueux du Vniéchtorg, car il permet la coopération du marchand russe et du marchand étranger travaillant côte à côte. Si, dans ces conditions, nous ne parvenons pas à nous instruire et à apprendre à fond notre métier, notre peuple n'est qu'un peuple d'imbéciles incurables »*

Tout cela a été dicté par Lénine le 13 décembre 1922 <sup>[5]</sup>.

---

[5] Il s'agit de la « *Lettre au camarade Staline pour la réunion plénière du Comité central* », publiée dans le tome 33 des Œuvres complètes de Lénine (Moscou, 1965). Le 16 octobre 1922, le Comité central avait décidé que la question du monopole du commerce extérieur serait réexaminée lors d'une réunion plénière en décembre. Le 13 décembre, incapable de prendre part à cette réunion plénière du C.C. à cause d'une aggravation de sa maladie, Lénine écrivit cette lettre du 13

L'intervention de Lénine résolut définitivement la question du monopole du commerce extérieur. Sa puissante argumentation convainquit les hésitants et, quoiqu'il ne pût assister au 12e Congrès du Parti, le monopole du commerce extérieur était déjà accepté pour tous et la résolution du Congrès ne fit que consigner définitivement cette acceptation <sup>[6]</sup>.

L'année écoulée a été fructueuse pour notre commerce extérieur. Nous avons plus que doublé notre chiffre d'affaires avec l'étranger, amélioré la qualité de nos exportations et importations, réussi à obtenir une balance commerciale active. Pour l'année en cours, l'excédent des exportations sur les importations est également assuré. Nos appareils commerciaux ne cessent de se perfectionner ; d'un seul coup, nous avons acquis une place honorable sur le marché international des céréales ; dans toutes ses branches, notre exportation se développe qualitativement et quantitativement et, maintenant déjà, les milieux commerciaux d'Occident en relations avec nous peuvent attester que nous sommes en train d'apprendre et que nous arriverons à apprendre la science du commerce extérieur.

---

décembre 1922, dans laquelle il analysait et rejetait les arguments de Boukharine contre le monopole du commerce extérieur développé dans sa lettre au Comité central datée du 15 octobre 1922.

[6] La résolution du XIIe congrès du parti, qui s'est tenu du 17 au 25 avril 1923, stipulait que « *Le Congrès affirme catégoriquement que le monopole du commerce extérieur est immuable et que nul n'est autorisé à le contourner ou à hésiter dans son application. Le nouveau Comité central est chargé de prendre des mesures systématiques pour renforcer et promouvoir le monopole du commerce extérieur* ».